COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Municipalité

Préavis n° 12-2026 au Conseil communal

Demande de crédit pour les travaux d'assainissement énergétique du bâtiment scolaire principal du Sépey

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit destiné aux travaux d'assainissement énergétique du bâtiment scolaire principal du Sépey.

2. Historique

Construit en 1957, le bâtiment répondait aux exigences énergétiques applicables au moment de sa réalisation. Depuis son inauguration en 1958, le bâtiment originel du collège du Sépey, composé de 5 salles de classes et d'une salle des maîtres, n'a connu aucune rénovation en dehors du remplacement des fenêtres du corridor en 2012.

Le bâtiment scolaire accueille aujourd'hui les élèves des classes primaires d'Ormont-Dessous, constituant ainsi une infrastructure essentielle pour l'accueil des écoliers.

3. Préambule

Après une étude demandée en 2025 afin de connaître l'efficience énergétique de ce bâtiment, il est apparu qu'il ne répond plus aux normes énergétiques actuelles. En effet, l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment affiche la note « G » dans le CECB, soit la plus mauvaise.

Afin de garantir la pérennité du bâtiment, d'améliorer son efficience énergétique et ainsi réduire les coûts d'exploitation, la Municipalité souhaite entreprendre des travaux d'assainissement de l'enveloppe du bâtiment par la pose d'une isolation périphérique ainsi que par la réfection de la toiture. Cette intervention s'inscrit dans la volonté de l'organe exécutif de maintenir le patrimoine communal en bon état, tout en répondant aux objectifs cantonaux et fédéraux en matière d'efficacité énergétique.

La perspective globale de rénovation de l'infrastructure scolaire se divise en trois étapes, en commençant par le bâtiment principal, suivi de l'annexe puis finalement la salle de gym et d'activités. Le présent préavis traite de la première étape, les étapes ultérieures feront l'objet de préavis distincts.

4. Développement du projet

La procédure de réalisation se déroule en 5 phases, dont les 2 premières ont servi à l'élaboration du présent préavis :

Phase 1 : Définition des objectifs

Elaboration du CECB plus pour l'analyse des objectifs d'assainissement, permettant l'octroi d'une subvention.

Phase 2 : Etudes préliminaires

Estimation des coûts par CFC (+/- 10%) pour le budget d'intention, selon les éléments à traiter.

Phase 3 : Projet

Définition des principes généraux, détermination des besoins techniques, choix des mandataires et direction des travaux, établissement du descriptif technique des travaux d'exécution, coordination générale et établissement du planning intentionnel.

Phase 4 : Appel d'offres

- Cahier des charges et descriptif technique des travaux.
- Elaboration des soumissions par CFC.
- Proposition des entreprises et identification des besoins de procédures de marché public.
- Etablissement des tableaux comparatifs pour adjudication avec le maître d'ouvrage.
- Direction des travaux : exécution des travaux conformément au descriptif technique validé, participation aux séances de coordination et de chantier, tenue et contrôle des factures des entreprises, achèvement et réception des travaux.

5. Description des travaux

Les travaux ont notamment pour objectif :

- d'améliorer les performances thermiques du bâtiment ;
- de réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO^2 ;
- d'améliorer le confort des élèves et du personnel enseignant, tant en hiver qu'en période estivale.

Le projet de réfection énergétique du premier bâtiment scolaire du Sépey consiste à renouveler la couverture complète de la toiture, incluant une isolation thermique type Gutex selon les exigences en vigueur, avec couverture type tuiles Préfa R16 (métalliques), ainsi qu'à remplacer les chéneaux, les descentes des eaux de toitures et toute la ferblanterie usuelle.

Le projet prévoit notamment le démontage des parties de façades boisées, la dépose des stores existants et leur remplacement par des stores en toile assurant une protection thermique et UV, ainsi que l'isolation des embrasures des fenêtres.

Est également inclus dans la présente proposition le terrassement du pied de façade afin de permettre la pose de l'isolation sur toute la zone périphérique enterrée du bâtiment. Cette intervention nécessite la dépose des pavés existants et la remise en état des aménagements extérieurs après l'exécution des travaux.

Le projet prévoit enfin une finition en crépi de type Marmorand 2mm pour les façades et embrasures, avec un traitement renforcé du pied de façade afin d'assurer la pérennité de l'isolation.

Les fenêtres existantes, composées de doubles vitrages isolants, sont en bon état général et ne nécessitent quant à elles pas de remplacement.

La mise en conformité électrique selon le rapport OIBT oblige par ailleurs à installer une signalétique conforme des voies d'évacuations et des sorties de secours. D'autres points non conformes font également partie dudit rapport de contrôle périodique.

Etant donné que ces mesures ont pour objectif d'obtenir un CECB avec une note « B », un rapport CECB plus provisoire sera établi en fin de chantier permettant d'identifier la nouvelle classe globale du bâtiment et la validation des travaux réalisés.

6. Coûts des travaux (inclus TVA)

Terrassement	CHF	39'000.00
Echafaudages	CHF	23'800.00
Revêtements extérieurs	CHF	194'600.00
Ferblanterie	CHF	7'600.00
Couverture des combles	CHF	248'700.00
Stores en toile	CHF	37'900.00
Installation électrique	CHF	17'300.00
Protection contre la foudre	CHF	4'400.00
Nettoyage du bâtiment	CHF	8'700.00
Poste d'attente Honoraires DT	CHF	77'100.00
Ingénieur en physique du bâtiment	CHF	17'300.00
Ingénieur chargé du contrôle	CHF	5'200.00
Réserve pour imprévus	CHF	33'300.00
Coût total des travaux	**CHF**	**714'900.00**

7. Financement

Le fonds des écoles cumule depuis de nombreuses années plusieurs dons et legs privés destinés à soutenir les élèves de la commune d'Ormont-Dessous. Des intérêts à hauteur d'environ CHF 2'100.00 alimentent annuellement le fonds. Au cours de ces 25 dernières années, il a permis de soutenir diverses activités musicales, culturelles, sportives et éducatives, ainsi que d'apporter une aide financière aux jeunes en difficulté. Le montant actuel total du fonds des écoles s'élève à CHF 258'404.80. Les demandes de soutien et le cercle restreint des bénéficiaires, dicté par les volontés de chaque donataire/légataire, ne permettent pas d'utiliser le fond dans sa totalité. La Municipalité propose donc de financer les rénovations du bâtiment scolaire par l'abandon de la créance du fonds des écoles, l'infrastructure scolaire bénéficiant à tous et entre donc dans l'ensemble des critères fixés par les legs et donations. Le prêt initialement accordé sera ainsi converti en une subvention à fonds perdu.

L'organe exécutif souhaite cependant poursuivre son engagement en faveur des jeunes élèves en allouant un montant annuel de CHF 2'500.00 destiné aux activités et formation. Ce montant sera porté au budget chaque année dans le compte 299000.3637.00.

Les possibilités d'obtention de subventions énergétiques auxquelles le projet pourrait être éligible sont également étudiées, et les demandes correspondantes déposées auprès des instances compétentes.

L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou par un emprunt demeurant dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

8. Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) fixant les durées d'amortissements.

Dans le cadre d'investissements liés aux bâtiments, l'amortissement imposé est échelonné sur une période de 30 ans.

9. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- vu le préavis municipal n° 12-2026,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

I. d'accorder un crédit de CHF 714'900.00 pour les travaux d'assainissement énergétique du bâtiment scolaire principal du Sépey;
II. d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2026.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous

Le syndic	La secrétaire
Rémy Fischer	Isabelle Mermod Gross

Déléguée municipale : Mme Raphaele Brugger, municipale

Le Sépey, le 21 octobre 2026